N° 10 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO (19 Nivôse an 112) Dimanche 10 Janvier 1904

REDACTION : ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon). TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 16 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES. ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . 1 fr. — —

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Aux Délégués Sénatoriaux Républicains

Au nom de la discipline républicaine qui a fait notre force dans le passé et que nous avons tous le devoir de maintenir pour assurer nos victoires futures, nous vous adressons un pressant appel en faveur du Candidat du Congrès républicain.

Ralliez-vous autour du vaillant Républicain qui, depuis plus de vingt ans, a donné tant de preuves de son dévouement à la démocratie.

Votez tous pour **TRIBOURDAUX !**

MM. DEPREUX, Emile DUBOIS, Alfred GIRARD, Maxime LECOMTE, Auguste POTIÉ, J.-B. TRYSTRAM, **Sénateurs du Nord.**

MM. PAUL BERSEZ, Maire de Cambrai, Président du Conseil d'Arrondissement; A. CARDON, Président du Conseil d'Arrondissement de Douai; A. DEBÈVE, Conseiller Général; GUSTAVE DRON, Conseiller Général, Maire de Tourcoing; EVRARD ELIEZ, Conseiller Général, Maire de Berlaimont; LEPEZ, Maire de Raismes, Président du Conseil d'Arrondissement de Valenciennes; LOZÉ, PASQUAL, **Députés.**

M. Henry SCULFORT, Président du Conseil Général.

MM. BERNARD, Maire d'Aubencheul-au-Bac; Fl. BONDUEL; BOUVIER, Adjoint au Maire de Rombies; Dme CASTIAU, de Vieux-Condé; CAHLIER-ROUSSEAU, de Le Quesnoy; Emile DAVAINE, Maire de Saint-Amand; DELOFFRE, Maire de Landrecies; GARIN, Adjoint au Maire de Cambrai; GODIN, de Douai; Dme GOULARD, de Soire-le-Château; HERBO, Maire d'Orchies; PAUL LEPEUPLE, Président de la Société des Agriculteurs du Nord; LORIDAN, de Tourcoing; MARTINET, Maire de Le Cateau; Narcisse PETIT, Maire de Solesmes; SANDRART, Président du Comice Agricole d'Avesnes; César SIROT, Maire de Trith-Saint-Léger; Jules SIROT, Ancien Maire de Saint-Amand; WILMOT, Maire de Sin-le-Noble, **Conseillers Généraux.**

M. VANCAUWENBERGHE, Maire de Saint-Pol, Président du Conseil d'Arrondissement de Dunkerque.

L'appel qu'on vient de lire nous dispense de longues adjurations aux délégués sénatoriaux. Ce manifeste est l'affirmation éclatante de la solidarité qui, à l'heure décisive, unit tous les républicains. C'est le mot de ralliement, l'appel à la discipline, adressés à l'armée par ses chefs les plus respectés, ceux qu'elle vit à la tête aux jours de péril, et qui, tant de fois, l'ont conduite à la victoire.

Parmi les signataires de cet appel, il en est qui occupent parmi nous des places différentes, les uns plus « modérés », les autres plus « avancés ». Mais tous ont compris le devoir avec la même abnégation, la même loyauté, la même généreuse chirvoyance.

Tous ont obéi à cette pensée altière qu'au dessus de tous les sentiments personnels, au dessus des petites et contingentes divisions, des républicains dignes de ce nom devaient toujours apercevoir le bel supérieur, essentiel : le succès du Parti, la défaite de la réaction.

Avant ou après le combat, les divergences sont permises. Mais, au moment de l'action, tous face à l'ennemi !

C'est la tradition républicaine. C'est la règle à laquelle se sont **fidèlement** conformés les lutteurs qui depuis trente ans ont dû repousser tant d'assauts redoutables, surmonter tant de pièges et d'embûches, et qui, à ce prix, sont parvenus à remporter la définitive victoire.

Ils en connaissent l'importance décisive, ces représentants autorisés de l'arrondissement d'Avesnes, le sénateur Maxime Lecomte, MM. les députés Pasqual et Evrard-Eliez, M. le président du Conseil général Sculfort, MM. les conseillers généraux Dubois, Sandrart, Deloffre, Goulard, Cahlier-Rousseau, qui, après avoir présenté au Congrès les revendications de leur arrondissement, après les avoir soutenues avec passion, avec énergie, avec éloquence, avaient ressenti une véritable amertume de leur échec, et qui, aujourd'hui, viennent déclarer sans hésitation, sans aucune réserve, quel est le devoir et comment tous les républicains doivent l'accomplir.

Et ce sera l'honneur de M. Evrard-Eliez, dont on se rappelle l'attitude si correcte au Congrès, d'être aujourd'hui le **premier à dire à ses amis :** « Votez pour Tribourdaux ».

Un tel spectacle est vraiment noble et réconfortant. Il montre à nos adversaires que toutes leurs manœuvres perfides et sournoises ne parviendront pas à disloquer, comme ils l'espèrent, le bloc républicain.

L'« Avenir de Roubaix-Tourcoing »

UNE LETTRE DE M. MOTTE

La garde a donné hier, dans la personne de M. Motte, en faveur de M. Chatteleyn. Et contre qui ? contre M. Scrive ? contre M. Desmons ? Non ! Uniquement contre M. Tribourdaux.

Il semble que sa nomination à la présidence de la fameuse Fédération républicaine de France nous ait gâté notre député de Roubaix. Nous le connaissions volontiers enjoué et de belle humeur. Il a pris maintenant des allures graves, solennelles, quasi tragiques.

Il nous parle des « catastrophes où nous guettent réactionnaires et révolutionnaires ». Il rêmasse, pour les diriger contre les républicains, les sempiternelles rengaines sur « l'esprit d'intolérance, d'irréligion, de compression spéculant sur l'abaissement des caractères ! ... »

Voilà trente ans que nous entendons ces accusations; voilà trente ans et plus que les républicains sont dénoncés comme **des sectaires qui s'efforcent de détruire la** religion. Les années ont passé; la religion est toujours debout; mais les accusateurs sont restés. On pourrait relire les journaux réactionnaires d'autrefois, ou y trouverait presque mot pour mot, contre Gambetta, contre Jules Ferry, les mêmes griefs qu'on formulait hier contre M. Waldeck-Rousseau, qu'on formule aujourd'hui contre M. Combes.

Quand M. Thiers fut renversé, au 24 Mai, c'est le Conseil général, composé des modérés d'alors, qui provoqua sa chûte en apportant son appoint à la droite monarchiste.

Quand Jules Ferry présenta son article 7, il trouva pour le combattre au Sénat le groupe « libéral » Voisins-Lavenière, mobilisé, lui aussi, pour défendre la liberté soi-disant violée dans la personne de la sacro-sainte Congrégation. Et c'étaient les mêmes récriminations, les mêmes désolations, les mêmes prédictions désastreuses : Jules Ferry conduisait la France aux abîmes. Il compromettait et vendait la République.

M. Motte écrit aujourd'hui : « Vous aurez à choisir entre la République de division intestine, de reniement, de sectarisme, et la République de tous et pour tous. »

Cette phrase, nous la reconnaissons, bien qu'elle ait été transformée et rajeunie. Autrefois, on disait simplement : « Vous choisissez entre la République honnête et la République malhonnête, entre la République des braves gens et celle de la canaille. »

La canaille, c'était Gambetta, c'était Ferry ; dans le Nord c'étaient Faidherbe, Masure, Testelin : c'étaient tous les républicains.

Non, tout cela est véritablement trop vieux jeu. M. Motte, même avec son autorité de président de la grande Fédération républicaine de France, ne fera jamais croire aux délégués sénatoriaux que l'élection de M. Tribourdaux va déchaîner sur la France d'épouvantables malheurs.

Il ne leur fera jamais croire que la République est perdue parce qu'elle prétend se soustraire au joug que la Congrégation, depuis la loi Falloux, faisait peser de plus en plus sur notre pays.

Et il ne leur persuadera jamais que le moyen d'épargner à cette République les « catastrophes où la guettent réactionnaires et révolutionnaires » soit de la livrer aux clériceux, de laisser libre cours à leur vaste entreprise d'accaparement de toutes les forces vives de la nation, par l'école, par la persévérante infiltration dans les administrations civiles et militaires, par la corruption électorale, par le poids de toutes les influences de la fortune et des situations sociales.

Si M. Motte veut combattre les réactionnaires, que n'a-t-il le courage de le dire, et pourquoi, comme M. Jonnart, comme Barthou, ne rallie-t-il pas le gros de l'armée républicaine ? Pourquoi dirige-t-il ses coups uniquement contre les républicains ? Et pourquoi, critiquant la profession de foi de M. Tribourdaux, déclare-t-il que c'est « la seule qu'il lui plaise d'analyser » ?

C'est, évidemment, qu'il y a entre lui et M. Scrive une entente plus ou moins implicite, et qu'ils sont d'accord tous deux pour unir leur effort contre le candidat républicain.

C'est que ce prétendu champion de « la République de tous et pour tous » travaille en réalité pour les clériceux et les nationalistes, qu'il admet dans sa République, tout en excluant des républicains comme M. Tribourdaux.

C'est que la « servitude » qu'il reproche au candidat républicain, c'est lui qui en porte le joug, autrement dur et pesant ; car M. Tribourdaux n'est soumis qu'aux républicains, à son Parti, régulièrement organisé, tandis que M. Motte subit la tutelle oppressive et impérieuse de la Congrégation.

Et quand il s'indigne si fort à propos des prétendues atteintes à la liberté de l'enseignement que n'a pas désavouées M. Tribourdaux, c'est la liberté cléricale, dans toute son étendue, avec toutes ses conséquences et tous ses privilèges, telle qu'elle résultait, en 1850, de la loi Falloux, qu'il défend et revendique.

La *Dépêche* le lui a signifié récemment : ou cette liberté d'enseignement qui sert de thème en ce moment à tant de virulentes déclamations n'est qu'une formule vide de sens, dont on se sert pour influencer les âmes simples, ou ce doit être la liberté complète, absolue, sans entrave et sans contrôle, quiconque ayant le droit d'ouvrir une école aussi bien que de publier un livre ou un journal.

Est-ce là ce que demande M. Motte ?

Sinon, qu'est-ce qu'une liberté d'enseignement soumise à des restrictions, à des garanties, à des inspections, sinon un régime semblable, au moins dans son principe, à celui qu'entendent établir les républicains pour assurer, ainsi que l'a dit M. Tribourdaux, le triomphe de l'esprit laïque et l'abrogation définitive de la loi Falloux.

Que viennent donc faire ici MM. Léon Bourgeois et Waldeck-Rousseau, dont M. Motte invoque aujourd'hui l'autorité après les avoir si aveuglément combattus.

Ces deux hommes politiques éminents se sont, il est vrai, prononcés contre ce qu'on est convenu d'appeler le « monopole de l'enseignement » ; mais, comme M. Tribourdaux, comme tous les républicains qui ne sont pas « asservis » à la Congrégation, ils sont partisans de la laïcisation ; ils pensent que l'on avre commencée il y a vingt-trois ans par Jules Ferry, doit être poursuivie sans relâche et complétée.

S'il y a des divergences parmi les républicains, comme celles qu'a montrées la récente intervention de M. Waldeck-Rousseau au Sénat, elles portent uniquement sur le plus ou le moins de rapidité dans l'application des mesures de laïcisation. Mais sur le principe même, tous sont d'accord. Car tous comprennent que c'est là une question de vie ou de mort pour la République. Il s'agit de savoir qui triomphera, d'elle ou de la Congrégation. Et l'on peut-dire, en modifiant une parole célèbre : « La République sera laïque ou elle ne sera pas ! »

Georges ROBERT.

UNE ATTAQUE ODIEUSE

Le *Réveil du Nord* a publié hier, contre M. Tribourdaux, une lettre odieuse qui a prévoqué la réprobation de tous nos concitoyens. La condamnation la plus sévère qui en ait été faite, c'est sa reproduction immédiate, en gros caractères, par l'*Echo du Nord*. Cela montre suffisamment à qui ces attaques inqualifiables peuvent profiter.

Conscients des devoirs qui s'imposent aux républicains, soucieux de ne pas faire le jeu de la réaction, nous ne descendrons pas, à la veille du scrutin, à de semblables procédés de polémique.

Nous nous bornerons à reproduire, sans commentaire, la si digne réponse de M. Tribourdaux.

A M. Ed. Lelon, conseiller municipal de Lille, Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de relever les attaques dont je suis l'objet en période électorale, mais je ne puis laisser passer les inexactitudes trop grossières contenues dans votre lettre.

Je passerai sur la première phrase ; je laisse à tous ceux qui me connaissent le soin d'en apprécier la courtoisie et la bonne foi.

Je n'ai jamais eu de relations avec les cléricaux de Fives pour le placement de 190 ; je l'en appelle à la sincérité de notre ami commun, M. Fanyau.

Il est absolument faux que j'aie adressé une convocation quelconque à mes collègues du Conseil général dont vous cites les noms.

Il est également faux que je me sois entretenu avec MM. Dauchin et Brackers au sujet de l'entente avec M. Basquin ; tous trois peuvent en témoigner.

Quant à mon républicanisme, il me semble que vous-même et vos amis lui avez rendu un hommage éclatant lorsque, fondant la Fédération républicaine du Nord, vous m'avez à l'unanimité appelé à la présidence avec M. Dehierre comme secrétaire-général, et vous-même comme secrétaire-adjoint. C'était après les élections départementales de 1901. Comment, si les reproches que vous avez adressés à ce jour pour m'adresser, eussent été justifiés, auriez-vous pu me placer ainsi à votre tête ?

Ce que vous oubliez de dire encore, c'est qu'il y a deux mois environ, nous sessions ensemble aux funérailles de M. Debuisne, de St-Maurice-Lille, au moment où le département du Nord venait d'être désigné pour le siège sénatorial vacant ; vous m'engagiez à poser ma candidature, disant qu'elle rallierait tous les républicains de Lille et du département.

Je m'abstiendrai de rapporter d'autres réflexions que vous avez faites publiquement, concernant une autre candidature possible, voulant éviter toute personnalité.

Si vous voulez un témoignage à l'appui de cette conversation, je le tiens à votre disposition.

Cette réponse sera la seule que je vous ferai, elle suffira à éclairer les électeurs sénatoriaux sur la sincérité de vos paroles.

Permettez-moi, Monsieur, de m'étonner que vous ayiez attendu la fin de la période électorale, la veille même du scrutin, pour stigmatiser de telle façon, la grande joie de nos adversaires, un ami politique avec lequel vous avez si longtemps combattu.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

A. Tribourdaux

Comité Républicain Départemental

AVIS AUX DÉLÉGUÉS RÉPUBLICAINS

Une permanence sera établie pendant toute la journée de dimanche dans la salle de réunion du PROGRES DU NORD.

Dans le cas où le premier tour de scrutin ne donnerait pas de résultat définitif, RÉUNION A 1 HEURE 1/2.

En cas de troisième tour, RÉUNION A 5 HEURES 1/2.

⁂

AUX CULTIVATEURS

Lille, 8 janvier 1904.

A Messieurs les électeurs sénatoriaux du département du Nord,

Dans la profession de foi que l'honorable M. A. Tribourdaux, adresse à Messieurs les délégués sénatoriaux, nous lisons ce qui suit :

« L'agriculture surtout a droit à une protection très large pour nos ses produits et « particulièrement pour ses graines oléagi- « neuses, *les graines de betteraves...* »

Notre collègue (membre de la Société des Agriculteurs du Nord) est le seul des candidats à l'élection sénatoriale du 10 janvier 1904 qui, dans sa profession de foi, s'est souvenu qu'il y a en France, et surtout dans le Nord, de bons producteurs de graines de betteraves qui ont droit à une protection efficace pour leurs produits. Tous les cultivateurs peuvent récolter leurs graines.

C'est à ce titre que nous engageons nos confrères : producteurs de graines, à voter pour M. A. Tribourdaux qui seul affiche hautement son intention de défendre les produits du sol français spontanément et sans réticences.

Avant tout, votons pour des hommes, qui comme le sénateur Auguste Potié, ont pris l'engagement public de défendre nos produits nationaux, tiennent leurs promesses.

Votons donc pour Tribourdaux !

Un groupe de cultivateurs, membres de la Chambre Syndicale des Producteurs Français de graines de betteraves.

⁂

M. Chatteleyn libre-échangiste

Nous recevons la lettre suivante :

Nous avons été stupéfaits en lisant dans l'*Echo du Nord* que M. Chatteleyn avait toujours été protectionniste.

Quand, dans quelles circonstances, par quels actes, par quels votes, le candidat roubaisien a-t-il montré qu'il était partisan de la protection de nos produits nationaux ?

A cette question, l'*Echo du Nord* n'a rien répondu, et pour cause.

Mais, nous cultivateurs, nous connaissons sur ce point les votes de M. Chatteleyn au Conseil général.

Or, M. Chatteleyn a voté avec son chef de file M. Motte contre les droits sur les graines oléagineuses et sur les plantes textiles demandés par MM. Auguste Potié, Tribourdaux et même par M. Danestre.

Voilà des faits qui sont plus probants que des déclarations de circonstance, comme celles de l'*Echo du Nord* d'aujourd'hui.

Nous avons cru devoir les porter à la connaissance de tous les délégués sénatoriaux qui ont le souci des intérêts de notre agriculture.

Agréez, etc.

Un groupe de cultivateurs.

⁂

Nous lisons dans l'*Indépendant de Cambrai* :

Le mandat donné M. Tribourdaux a été investi par les comités de défendre leurs intérêts dans notre grande assemblée départementale, **obéissait déjà** qu'il jouit de la confiance de la population. Le choix du congrès électoral républicain de Lille est une autre preuve que ses titres sont reconnus et appréciés par le corps électoral tout entier et que l'on sait pouvoir compter sur lui dans les diverses circonscriptions du département du Nord.

A ces recommandations, il faut ajouter les déclarations très nettes de M. Tribourdaux à Lille dans sa profession de foi, déclarations dont l'on qu'il vient d'adresser aux électeurs.

Ces déclarations sont nettement faites pour lui concilier tous les esprits et pour rallier autour de son nom les électeurs qui avaient d'abord songé à d'autres candidatures et qui, soldats disciplinés de la grande armée républicaine, ne peuvent plus que s'incliner devant les décisions de la majorité, dont il leur est permis d'espérer un retour, dans d'autres circonstances qui ne sont nullement improbables. C'est ainsi que l'honorable M. Debierre qui a été le concurrent de M. Tribourdaux, devant le Congrès, s'est loyalement, qu'en n'en saurait douter, au succès de M. Tribourdaux, comme M. Tribourdaux aurait travaillé à sa victoire, si le scrutin avait tourné à son profit. Ces désintéressements sont l'honneur du parti républicain, comme ils en constituent l'habitude.

Le point de vue n'est pas très différent et nous envisageons la candidature de M. le docteur Deneux, présentée par la Fédération des groupes socialistes indépendants, à la suite d'un congrès particulier qui a eu lieu à Douai.

Les délégués socialistes qui ne sont encore qu'une minorité dans le corps électoral et qui ne n'abusent pas sur la possibilité d'ouvrir un des leurs au Sénat, bien loin de vouloir faire une scission dans le bloc républicain, comme l'accompliront bitterment les réactionnaires, ont en bien de l'indiquer qu'il n'entendait pas aux de se compter, d'affirmer leurs idées, et non pas d'empêcher l'élection du candidat républicain et de favoriser par ricochet le succès de M. Scrive ou de M. Chatteleyn. Nous avons la conviction qu'à l'instant psychologique, ils se feront un devoir de s'unir au gros de l'armée républicaine.

Le terrain électoral se trouve ainsi bien déblayé. Ah pour ce cette qui est à cœur de s'assurer des résultats pratiques, comme pour ceux qui sont de sincères républicains et qui comprennent le danger des manifestations stériles, il n'y a plus que la candidature de M. Tribourdaux.

Nous faisons appel, en sa faveur, aux sentiments de discipline du corps électoral. Les électeurs, en présence de la gravité et de l'importance du verdict qu'ils sont appelés à rendre, sauront faire abstraction de candidatures secondaires et de leurs préférences de la première heure pour n'envisager que l'intérêt de la République, que l'intérêt du département du Nord, double intérêt qui a son expression dans la candidature de M. Tribourdaux. Spontanées ou raisonnées, toutes les sympathies seront pour lui, comme tous les bulletins de vote et, dimanche, nous saluerons la victoire, en sa personne, d'un industriel, comme nous nous sommes réjouis, il y a un an, de celle d'un agriculteur en la personne de M. Potié. En réminiscent, sur les bancs du Sénat ces deux représentants de puissants intérêts matériels, le corps électoral sénatorial aura mérité de ses mandataires et contribué au bien public.

Roland de Cadehol.

⁂

QUATRE POUR UN

Sous ce titre, le *Journal d'Hazebrouck* publiera ce soir l'article suivant :

Raison quatre candidats pour un seul et unique siège sénatorial à pourvoir dans le Nord.

Quand une place vacante est brigadée par plusieurs prétendants, chacun d'eux, qui veut avoir ses titres et chacun aussi, naturellement, croit posséder mieux et plus que ses rivaux les aptitudes nécessaires pour occuper ladite place.

Parfois, un concours a lieu entre les aspirants, c'est au plus méritant que le poste est attribué.

Il ne viendrait pas à l'idée d'un amateur de se dire :

— Je sais bien que je n'ai aucune chance, que je vais être blackboulé dans les grands prix, mais c'est égal, je me présente, ne serait-ce que pour embêter les autres.

Il paraît qu'en politique, on ne raisonne pas de la même façon.

Des quatre candidats sénatoriaux, trois savent parfaitement qu'ils seront battus, ce qui ne les empêche pas de se présenter et de taper de la grosse caisse autour de leurs noms.

Tout cela, pourquoi ?

Simplement, pour faire pièce au candidat du Congrès républicain, l'honorable M. Tribourdaux.

Je parle surtout de MM. le docteur Desmons et Chatteleyn, le premier, un combattant d'avant-garde, le second fermant la colonne, mais tous deux républicains, encore que leurs ardeurs ne soient pas les mêmes.

L'autre candidat, M. Scrive, patronné par toutes les réactions coalisées ne se fait pas non plus d'illusions sur ses chances. C'est, en réalité un marabo au combat un peu comme on fait marcher les esclaves dans les plantations de canne à sucre.

C'est une machine qu'on remonte et qui doit tourner jusqu'à ce que le grand ressort se casse.

On ne raisonne pas avec une mécanique.

Mais les deux autres candidats, comme il serait plus digne et plus noble à eux de se rallier, sans restriction ni arrière-pensée, autour du drapeau de la République, qui, dimanche, portera M. Tribourdaux !

Et quel beau triomphe nous l'emporterions et en assurant, par leur désistement ainsi le premier tour, une décrasante majorité au candidat du Congrès républicain !

Si, contre toute attente, ce résistement n'a pas lieu avant l'ouverture du scrutin, c'est aux électeurs, c'est aux délégués sénatoriaux à serrer leurs rangs.

Qu'ils comprennent bien qu'en votant pour M. Tribourdaux ils sauvent la sécurité du travail, de l'industrie, de l'agriculture, et que leur intérêt même, leur honneur politique, dirions-nous, leur commandent de mettre dans l'urne un bulletin au nom de M. Tribourdaux.

Nous n'en dirons pas plus de nous avons le ferme espoir, même encore, la confiance absolue, inébranlable que tous comprendront et le rendront leur devoir.

Et, d'avance, nous poussons ce cri qui sera demain dimanche celui de milliers et de milliers de citoyens :

— Vive le sénateur Tribourdaux !

Vive la République ! V. V.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Le rendement des impôts

Paris, 8 janvier. — Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre 1903, élevé à la somme de 291.405.000 francs, représente ainsi une plus-value de 26.604.200 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 17.483.400 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Ainsi qu'on le voit, l'excédent total de l'exercice 1903 se trouve porté à 133.702.500 francs.

Par rapport à l'année dernière, la plus-value est de 150.820.200 francs.

Ces résultats continuellement accentuant d'une manière très sensible l'amélioration qui n'a cessé de se manifester dans les recettes depuis le début de l'année.

Il y a lieu néanmoins de remarquer que la plus-value de 132.702.500 fr. indiquée ci-dessus se trouvera atténuée d'une somme d'environ 30 millions représentant le montant de droits perçus sur les cafés à titre de dédommagements anticipés et qui, en exécution de la dernière loi de finances, sera ultérieurement transportée à l'exercice 1904.

Le général O'Connor

Paris, 8 janvier. — Au ministère de la guerre, on insiste sur ce point que le rappel du général O'Connor pour commander la 8e division d'infanterie n'avait pas eu le caractère d'une disgrâce, et qu'antérieurement à ce on disponibilité a été prononcée sur sa demande, motivée par le besoin de prendre quelques mois de repos.

D'autre part, le général O'Connor se dispose à faire un voyage en Egypte et aux Indes.

Il a déclaré lui-même que s'est bien sur sa demande qu'il a été mis en disponibilité, désirant vivre un peu dans son pays, après avoir été absent de France pendant dix-sept ans.

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 8 janvier. — M. Waldeck-Rousseau n'inspire pas d'inquiétude à son entourage. Il mange cependant très peu et est actuellement très faible.

Les informations trop optimistes fournies à ses amis et publiées dans l'*Aurore* et la *Presse*. Le fait qu'un registre a été ouvert montre que la maladie est grave. Tel est l'avis du médecin ordinaire, M. le docteur Babinsky, médecin des hôpitaux de Paris, qui se fait maintenant dans ses visites quotidiennes assister de M. le docteur Chaufard, l'éminent spécialiste des maladies de foie, et qui, avant-hier et ce matin appelé M. le docteur Dieulafoy, une des lumières de la science médicale.

Le « Vienne »

Paris, 8 janvier. — On n'a point encore reçu, au ministère de la marine, des nouvelles de la *Vienne* ; mais on attend dans la soirée un télégramme du commandant du *Galilée* donnant le résultat des recherches qu'il a effectuées depuis trois jours.

La taste d'un gabier, Mme Chambrin, qui habite Belfort, a passé tout l'après-midi dans l'antichambre du ministère, attendant en pleurant des nouvelles de la *Vienne*.

M. Tissier a fait câbler ce matin au commandant de la marine à Orsé l'ordre d'entendre le commandant du *Rouvelet*, et de ne virre est encore dans le port et dès lui demander son opinion exacte sur l'idoïdité du navire renconté par lui en mer et que l'on a prétendu être la *Vienne*.

Le crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 8 janvier. — M. Dugardin, juge d'instruction, s'est rendu à la prison pour présenter à la Giriat, les bijoux trouvés par Robardet sur les bords de la Seône.

On a présenté à l'accusée, un par un, les joyaux que contenait le sac en peau de daim saisi chez Robardet. Sauf quatre à cinq bijoux de peu de valeur, consistant en : bracelet-bijoux de col or, émeraudes et roses ; un cœur en or, orné de perles fines et d'émeraudes ; deux boucles noires d'or ; deux jaunelles composées de deux boutons noirs et or, reliés par une petite chaînette ; deux boutons d'oreilles en et perles fines, tous les autres joyaux ont bien été la propriété d'Eugénie Pompon.

La Giriat a, de plus, reconnu une broche et or, ornée, qu'elle n'avait pas signalée dans la nomenclature donnée par elle à la lendemain du crime. Après avoir reconnu successivement les joyaux, on estime que les bijoux disparus peuvent avoir une valeur de 30.000 fr.

Il manque, notamment, quatre bracelets or, avec pierres et brillants ; une grosse perle faisant partie d'une broche ; une bague rubis et brillants ; un gros rubis et de gros brillants, dont il ne reste que les sertissures.

Parmi les bijoux retrouvés, deux gros solitaires, d'une certaine valeur, sont complètement desserrés et étaient, aussi, prêts à vendre.

Il paraît certain que les bijoux trouvés chez Robardet formaient la part échue à César Lagiemanne, qui, en outre, aurait emporté plus de supposer qu'ils ont été vendus à Londres par Bassot ou des complices.

Singulière chose juridique

Nice, 8 janvier. — M. Gayraud, banquier à Nice, poursuit devant le tribunal correctionnel M. Aimable Chanot, avocat, maire de Marseille, ainsi que plusieurs journaux, en 300.000 francs de dommages-intérêts pour diffamation.

Une surprise s'est produite au cours des débats.

M. Chanot, qui est avocat, maire, conseiller général, est aussi suppléant du juge de paix du 7e arrondissement. Son défenseur fit valoir cette dernière qualité pour déclarer que M. Chanot était prêtre par un de ses actes de l'instruction criminelle organisant une procédure spéciale pour les magistrats coupables d'un délit. La première chambre de la Cour d'appel a, seule, pouvoir de les juger, sur la poursuite du procureur général.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

L'existence et les juges ont été absolument interrompus par cette révélation, qui a été un véritable coup de théâtre.

Le mauvais temps en Tunisie

Tunis, 8 janvier. — La voie ferrée de Sousse à Kairouan a été particulièrement endommagée